

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Présents :	54	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier-Coren à
Absents excusés :	12	Saint-Flour, après convocation légale en date du 10
Pouvoirs :	11	septembre 2024, sous la Présidence de Madame Céline
Votants :	65	CHARRIAUD.

**Présents :**

MME Agnès AMARGER, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, MME Sylvie VAISSADE, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Joël BRUN, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Vital GENDRE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROUT, MME Martine GUIBERT, MME Nadine JANVIER, M. Jean-Pierre JOUVE, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Marc POUUNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, M. Christophe VIDAL.

**Absents excusés :**

M. Hervé VIGIER, M. Claude BONNEFOI, M. Éric GOMESSE, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Nathalie LESTEVEN, M. Christian RISS, MME Sylvie PORTAL, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÉS, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUI, M. David VITAL.

**Pouvoirs :**

M. Didier AMARGER donne pouvoir à M. Gilbert CHEVALIER  
MME Annie ANDRIEUX donne pouvoir à M. Christophe VIDAL  
M. Jean-Paul BERTHET donne pouvoir à MME Béatrice ANTONY  
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT  
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES  
MME Ghislaine DELRIEU donne pouvoir à M. Jean-Marc BOUDOU  
MME Annick MALLET donne pouvoir à M. Frédéric DELCROS  
M. Daniel MIRAL donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU  
MME Marine NEGRE donne pouvoir à MME Marie PETITIMBERT  
M. Jean-Luc PERRIN donne pouvoir à M. Jérôme GRAS  
MME Maryline VICARD donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **23 SEP 2024**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **23 SEP 2024**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par les citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Accusé de réception en préfecture  
1049199403181000033-DE  
Date de télétransmission : 24/09/2024  
Date de réception préfecture : 24/09/2024

**OBJET : AVENANTS MARCHES PUBLICS - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION DE SCHEMAS DIRECTEURS D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT**

**RAPPORTEUR** : Monsieur Christophe VIDAL

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°2021-146 en date du 30 juin 2021 approuvant le projet de territoire 2021-2026 et en particulier la fiche projet n°186 de maîtrise d'ouvrage communautaire intitulée « Etat des lieux des services de l'eau et de l'assainissement collectif sur le territoire de Saint-Flour Communauté » ;

**Vu** la délibération n°2021-179 du 23 juillet 2021 portant approbation de la « convention de groupement de commandes pour la réalisation de schémas directeurs d'alimentation en eau potable et d'assainissement » ;

**Vu** la délibération n°2021-245 du 20 octobre 2021 portant approbation de l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes pour la réalisation de schémas directeurs d'alimentation en eau potable et d'assainissement ;

**Vu** la délibération n°2022-010 du 26 janvier 2022 portant approbation du choix du prestataire du groupement de commandes pour la réalisation de schémas directeurs d'alimentation en eau potable et d'assainissement ;

**Considérant** que chaque commune assure l'exécution de son marché et les paiements afférents ;

**Considérant** la proposition suivante d'avenant :

- Augmentation du montant maximal de l'accord-cadre de 400 000 € à 440 000 €

**Vu** le projet d'avenant, tél annexé à la délibération ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 13 septembre 2024 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

↓ **APPROUVE** l'avenant à l'accord-cadre ;

↓ **AUTORISE** Madame le Président à signer ledit avenant.

POUR : 64 VOIX

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (Nadine JANVIER)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX



**MAITRE D'OUVRAGE :  
Coordonnateur du Groupement  
Saint Flour Communauté**

ZA Le Rozier Coren  
Village d'Entreprises  
15100 SAINT FLOUR  
Tél. : 04 71 60 56 80  
mail : [contact@saintflourco.fr](mailto:contact@saintflourco.fr)

**Groupement de commande regroupant les communes suivantes :**

Groupement de commande	
Lorcière	15320 04 71 23 42 09 <a href="mailto:Mairie.lorcières15@wanadoo.fr">Mairie.lorcières15@wanadoo.fr</a>
Lieutades	15110 04 71 73 81 06 <a href="mailto:Mairie.lieutades@wanadoo.fr">Mairie.lieutades@wanadoo.fr</a>
vabres	15100 04 71 23 90 03 <a href="mailto:Mairie-vabres@wanadoo.fr">Mairie-vabres@wanadoo.fr</a>
Saint Martial	15110 04 71 23 59 95 <a href="mailto:saint-martial.mairie@wanadoo.fr">saint-martial.mairie@wanadoo.fr</a>
Vieillespesse	15500 04 71 73 14 68 <a href="mailto:mairiedevieillespesse@orange.fr">mairiedevieillespesse@orange.fr</a>
Saint Martin sous Vigouroux	15230 04 71 23 33 16 <a href="mailto:Mairie.stmartinvigouroux@orange.fr">Mairie.stmartinvigouroux@orange.fr</a>
Védrines-Saint-Loup	15100 04 71 73 50 55 <a href="mailto:mairie.vedrines15@orange.fr">mairie.vedrines15@orange.fr</a>

**Et l'EPCI Saint Flour Communauté**

**ACCORD-CADRE EN APPEL D'OFFRE OUVERT**

Application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique

Prestations intellectuelles Relatives à l'opération de  
**Schéma directeur intercommunal d'AEP et d'Assainissement Collectif**

**Avenant n°1**

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20240916-DELIB2024-232-DE  
Date de télétransmission : 24/09/2024  
Date de réception préfecture : 24/09/2024

## Titulaire du marché :

Mandataire du groupement Solidaire :  
CEREG Ingénierie SUD ouest  
2 rue pasteur 12000 Rodez  
[rodez@CEREG.com](mailto:rodez@CEREG.com)

## Cotraitant :

SARL ACD'EAU  
52 Avenue Jean Baptiste Veyre 15000 Aurillac

Date de notification : 11/03/2022

Entre :

La Communauté de communes de Saint Flour communauté, représentée sa présidente, Madame Charriaud, ci-après dénommée « le maître d'ouvrage »,  
Et

La société « CEREG », titulaire du marché, représentée par son gérant, Monsieur Caballero Laurent

### Article 1 Objet du marché initial

Accord cadre mono attributaire d'étude et de maîtrise d'œuvre eau et assainissement

Le marché a été passé pour un montant initial suivant :

Seuil minimum (€ H.T.)	200 000,00
Seuil maximum (€ H.T.)	400 000,00

En l'état actuelle le montant (maximum) cumulé de l'ensemble des marchés subséquents s'élève à : 328 702.00 € HT

### Article 2 Objet de l'avenant n°1

L'avenant a pour objet de contractualiser une augmentation de l'enveloppe maximal de l'accord cadre.

Les études ont mis en évidence des besoins de maîtrises d'œuvres supérieurs au maximum prévues dans l'accord cadre initial. Cette augmentation du montant de maîtrise d'œuvre est nécessaire à la réalisation des futurs travaux identifié comme prioritaire par les études diagnostic assainissement réalisé.

Au vu des besoins des collectivités une augmentation de 10% de montant maximum de l'accord cadre fait l'objet de cette avenant :

Seuil minimum (€ H.T.)	200 000,00
Seuil maximum (€ H.T.)	440 000,00

### Article 3 Dispositions générales

Toutes les clauses et dispositions du marché initial non contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant ou non modifiées par ce dernier avenant demeurent applicables.

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20240916-DELIB2024-232-DE  
Date de télétransmission : 24/09/2024  
Date de réception préfecture : 24/09/2024

## Article 4

## Renonciations

Le présent avenant règle tous les différends de toute nature et quelles qu'en soient les origines, relatifs aux réclamations qu'a fait ou qu'aurait pu faire l'entrepreneur depuis le début du marché jusqu'à la date de signature du présent avenant.

En conséquence, l'Entrepreneur renonce, pour les différends évoqués à l'alinéa précédent, à toute réclamation et à toute action contentieuse ultérieure.

A \_\_\_\_\_, le

A St Flour, le

Le Titulaire du Marché

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur

Monsieur CABALLERO  
Gérant de la société CEREG

Madame CHARRIAUD  
Présidente de Saint Flour Communauté